POUR L'AMOUR DE LANORAIE, POUR L'AVENIR DE NOS AMOURS...

L'Avenir

Bulletin municipal de Lanoraie

31 mai 2023

Volume 15 – Numéro 6

Une pelletée de terre pour donner le coup d'envoi aux travaux d'agrandissement à l'école primaire de la Source d'Autray!

C'est le 29 mai dernier que le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) a donné le coup d'envoi officiel au début des travaux d'agrandissement de l'école primaire de la Source d'Autray à Lanoraie avec la tenue d'une pelletée terre.

Les travaux qui se dérouleront sur plus d'un an permettront à terme de répondre à la demande grandissante d'inscriptions dans le secteur en plus d'offrir un milieu de vie stimulant et fonctionnel pour les élèves. Il est prévu que les nouveaux locaux de l'agrandissement seront prêts pour accueillir les élèves dès la rentrée en septembre 2024.

Des investissements de 27,4 M$

L'ensemble des travaux de construction et d'aménagement représentent des investissements de plus de 27,4 M $ dans ce projet d'envergure.

De ce montant, 17,7 M $ proviennent de la mesure Ajout d'espace du Plan québécois des infrastructures 2020-2030, 9,3 M$ d'enveloppes cumulées en maintien d'actifs, 300 000 $ de la mesure réfection transformation des bâtiments et 75 000 $ de la mesure d'amélioration de l'accessibilité des immeubles. Une contribution de 350 000 $ de la Municipalité de Lanoraie pour l'amélioration des infrastructures et l'ajout d'un dépôt extérieur annexé au bâtiment fait également partie de ces investissements.

Détails des travaux

Huit classes avec espaces collaboratifs, ainsi qu'un gymnase double sont partie prenante du projet. Sur les huit nouvelles classes, quatre seront adaptées spécifiquement pour la clientèle préscolaire. L'agrandissement sera réalisé selon les critères des nouvelles générations d'école du ministère de l'Éducation en incluant des espaces pédagogiques
évolutifs, ainsi qu'une architecture favorisant la flexibilité des locaux. L'agrandissement répondra également à des critères élevés en termes d'efficacité énergétique.

S'ajoutent aux travaux d'agrandissement des améliorations majeures à la partie existante qui consistent entre autres à l'installation d'un système de ventilation, d'un nouveau débarcadère d'autobus, du remplacement des fenêtres, de la réfection des stationnements et de la cour d'école, et du réaménagement de certains secteurs pour améliorer la fonctionnalité du bâtiment. Un espace dédié pour le carrefour d'apprentissage sera également aménagé, ce dernier mettra à la disposition de tous les élèves un espace commun composé d'une variété d'outils et de matériel pédagogique.

Source : Centre de services des Samares (2023-05-29)

Texte intégral : https://csssamares.gouv.qc.ca/2023/05/29/une-pelletee-de-terre-pour-donner-le-coup-denvoi-aux-travaux-dagrandissement-a-lecole-primaire-de-la-source-dautray/

UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR LANORAIE

Présent au sein de la Municipalité depuis plus de vingt ans, le logo de la Municipalité de Lanoraie fera peau neuve à la fin de l'été. En effet, son actualisation est nécessaire pour répondre notamment aux besoins numériques d'aujourd'hui. Il est également souhaitable d'uniformiser l'image de marque de la Municipalité sur l'ensemble des équipements et outils municipaux.

Tout comme le parallélogramme et ses éléments, la nouvelle image de marque respectera les trois grandes lignes déterminantes de l'environnement de la municipalité : **les terres agricoles, les boisés et le fleuve.**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance du 6 juin 2023, à 20 h, à la salle du conseil.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux du 2 et 15 mai 2023;
4. Information et suivi de dossiers;
5. Administration :
   - 5.1. Congrès FQM;
   - 5.2. Mandat – vérificateurs 2023-2024;
   - 5.3. Personnel;
   - 5.4. Certificat – résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habile à voter sur le règlement d'emprunt 126-2023 (puits 6.3);
   - 5.5. Fonds réservé élection;
   - 5.6. Journée de l'environnement – dépôt de rapport;
6. Sécurité publique :
   - 6.1. Entente cadets 2023;
   - 6.2. Sécurité civile – organigramme;
7. Travaux publics :
   - 7.1. Rue Gaudet – travaux supplémentaires;
8. Hygiène du milieu :
   - 8.1. Gestion des eaux pluviales;
9. Loisirs et culture :
   - 9.1. Adoption du projet de règlement 127-2023 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer;
   - 9.2. Patinoire – demande de soumissions;
   - 9.3. Fête nationale – pourboire;
10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
    - 10.1. Adoption du projet de règlement 1071-80-2023 modifiant le plan de zonage des règlements 269-90 et 105-92 – secteur rue des Étangs et secteur rue Jean-Baptiste-Neveu et dispositions applicables aux zones R49 et R52;
    - 10.2. Adoption du projet de règlement 1072-8-2023 modifiant le règlement de lotissement 106-92 – dispositions concernant les normes applicables aux zones R48, R49, R50 et R52;
    - 10.3. Démolition – appel de la décision – 621, Grande Côte Est;
    - 10.4. Projet de règlement – PIIA – relatif à certains ouvrages et constructions accessoires;
    - 10.5. Comité consultatif d'urbanisme;
    - 10.6. Demandes de permis PIIA;
11. Courrier;
12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

PISCINE RÉSIDENTIELLE

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles a été modifié et s'appliquera désormais à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation.

Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1er novembre 2010 bénéficiaient d'une exemption. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection du Règlement. Désormais, ils le devront.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai supplémentaire est accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour. **Celle-ci devra être conforme au plus tard le 30 septembre 2025.**

Une lettre concernant tous les détails sera bientôt envoyée aux propriétaires de piscines concernés.

ASSISTANCE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES

Québec

Avez-vous subi des dommages lors de la tempête printanière survenue le 5 avril dernier ? Le ministère de la Sécurité publique vous informe qu'un programme général d'assistante financière lors de sinistres est désormais disponible pour les citoyens admissibles.

La date limite pour effectuer une demande d'aide financière est le 25 juillet 2023.

Selon le programme, les sinistrés sont:

- Des particuliers, en raison de dommages à leurs biens ou de frais d'hébergement temporaire;
- Des entreprises ou des entreprises agricoles;
- Des propriétaires de bâtiments locatifs;
- Des municipalités
- Des organismes communautaires portant assistance aux sinistrés.

Pour plus de détails, ou pour déposer une demande d'aide financière, consultez le site Internet suivant:

https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/obtenir-aide-sinistre

SAVIEZ-VOUS QUE ?

RÈGLEMENT SUR LA COUPE DES ARBRES

Saviez-vous que…

La coupe d'arbres dans plusieurs secteurs de la municipalité doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation? C'est la cas dans les secteurs assujettis à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les bandes de protection riveraine, les zones soumises à des risques d'inondation et certaines zones des règlements de zonage.

Une autorisation est aussi requise, entre autres, pour la coupe forestière dans les boisés protégés et les milieux tourbeux. Il en va de même pour la coupe d'arbres dans une érablière en zone agricole.

Une lettre de rappel sera prochainement envoyée aux propriétaires se trouvant dans les zones assujetties à ce règlement. Avant de couper, informez-vous?

INSCRIPTION À LA COURSE DE CANOT

Bonne nouvelle! La course de canot est de retour cette année, dans le cadre de la Fête nationale, le 24 juin prochain. Cette course se veut amicale, voire même familiale. Pour vous inscrire, communiquez avec la Municipalité au 450 887-1100, poste 3000. Les places sont limitées à 12 participants*, alors inscrivez-vous rapidement!

*Les participants de 14 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Déroulement de la course

Le départ de la course est à 13 h au quai municipal de Lavaltrie. Les participants doivent y être pour 12 h 15. À l'arrivée au quai de Lanoraie, les participants doivent ensuite transporter leur canot jusqu'au Pavillon Jean-Bourdon. Les premiers arrivés à cet endroit seront les grands vainqueurs! Des prix encourageant l'achat local seront décernés aux trois premières places.

Les canots, les pagaies et les ceintures de sécurité sont fournis pour tous. Les personnes désirant utiliser leur propre canot pourront participer à la course, mais ne seront pas qualifiées pour les prix, dans un souci d'égalité.

La course sera surveillée par le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray. En cas de forte pluie ou de vagues trop fortes, la course pourrait être annulée.

BONNES PRATIQUES

CONSEILS DU SPÉCIALISTE - FEUX D'ARTIFICES

Toute personne qui désire faire usage d'une pièce pyrotechnique pour consommateur (selon le manuel de l'artificier-1999) doit respecter les conditions suivantes :

- a) qu'un dégagement de 30 mètres soit prévu avec l'aire de lancement et tout bâtiment ou boisé;
- b) qu'un extincteur portatif avec une cote minimale de 4A-60B-C soit disponible sur place près de l'aire de lancement.

30m 30m

Avant l'utilisation d'une pièce pyrotechnique à haut risque ou de pièces pyrotechniques à effets spéciaux, une demande d'autorisation doit être déposée par écrit au service incendie au moins sept (7) jours ouvrables avant la date fixée pour l'utilisation de ces pièces pyrotechniques, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur.

L'utilisation de feux d'artifices ne doit pas nuire à votre voisinage. Vous demeurez responsable des déboursés ou dommages qui peuvent résulter de leurs utilisations.

POUR PLUS D'INFORMATIONS:

Service de Sécurité Incendie
MRC de D'Autray
Division prévention
www.mrcautray.qc.ca

Tél: (450) 836-7007 poste 2510

550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

CALENDRIER DU MOIS DE JUIN 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Légende :

- = Collecte des ordures
- = Collecte des matières organiques
- = Collecte des matières recyclables
- = Séance du conseil municipaux
- = Bureaux municipaux fermés
- = Marché public Les Péchés Mignons
- = Fête nationale du Québec

La programmation estivale complète se retrouvera bientôt en ligne et dans votre boîte aux lettres. Restez à l'affût!